

**Compte-Rendu**  
**Des délibérations de la Commune de CORMICY**  
**20 juin 2022**

L'an 2022 et le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DÉCAUDIN Dominique, Maire.

**Membres présents :** M. DÉCAUDIN Dominique, M<sup>me</sup> LANTENOIS Chantal, M. LAUDY Franck, M<sup>me</sup> MORAND Agnès, M. CAMIER Jean-François, M<sup>me</sup> ERRAHMANE Yasmina, M. DEFER Xavier, M<sup>me</sup> LECOMTE Nathalie, M. RAILLARD Stéphane, M<sup>me</sup> ELINGK Christelle, M<sup>me</sup> MULOT Sophie, M<sup>me</sup> VENARD Catherine, Florian BENADASSI, M. SANCHEZ Antoine, M. Philippe PRIMOT, M<sup>me</sup> GALLOIS Marianna.

**Absents :** M. DROY Benjamin qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Nathalie LECOMTE, M<sup>me</sup> DELARUE Cathy qui a donné mandat à M<sup>me</sup> Agnès MORAND, M. Emmanuel COLLIN qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal LANTENOIS.

M. Philippe PRIMOT est désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 15 juin 2022

Date de l'affichage : 15 juin 2022

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 13 juin 2022 est validé à l'unanimité.

### **Délibération 2022.06.076 Choix des entreprises pour le centre Sport Santé**

M. le Maire expose que les offres ont été réceptionnées le 31 mai dernier et que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 juin 2022 pour analyser les offres réceptionnées.

M. le Maire rappelle les critères de sélection retenus :

- 1) Qualification et références de l'entreprise : 30%
- 2) Valeur technique des prestations : 30%
- 3) Prix des prestations : 40%

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 R. 2123-1 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29

Vu les reports et crédits inscrits au budget communal et notamment à l'opération Centre Sport Santé, à hauteur de 333 050 € en dépenses et 222 000 € en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

RETIENT la proposition présentée soit Total : **251 438,14 € HT**

Lot 01 : Désamiantage – Démolition – Gros œuvre	entreprise LORY	41 957,00 €
Lot 02 : Façade	ART FACADE 51	26 932,89 €
Lot 03 : Couverture	TORRENTS	2 208,15 €
Lot 04 : Doublage cloisons Faux plafond Menuiseries	AA MEREAU	68 000,00 €
Lot 05 : Menuiseries extérieures Aluminium	GRIFFAUT	42 000,00 €
Lot 06 : Plomberie	ANQUETIL	36 960,00 €
Lot 07 : Electricité	ARTITECH	16 694,00 €
Lot 08 : Carrelage – Faïence – Peinture	LAGARDE MEREGNANI	6 036,67 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché public.

## **Délibération 2022.06.077 Choix des entreprises pour le restaurant – Cellule de l’Etoile**

M. le Maire expose que les offres du marché public ont été réceptionnées le 31 mai dernier et que la commission d’appel d’offres s’est réunie le mercredi 15 juin 2022 pour analyser les offres réceptionnées.

M. le Maire rappelle les critères de sélection retenus :

- 1) Qualification et références de l’entreprise : 30%
- 2) Valeur technique des prestations : 30%
- 3) Prix des prestations : 40%

M. le Maire expose au conseil le tableau d’analyse des offres.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 R. 2123-1 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29

Vu les reports et crédits inscrits au budget annexe communal Immeubles Commerciaux et notamment à l’opération Restaurant Cellule de l’Etoile, à hauteur de 474 000 € en dépenses et 109 000 € en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Retient le tableau proposé : **422 562,83 € HT**

Lot 01 : Démolition – Gros œuvre – VRD	Le Bâtiment Associé	127 000,00 €
Lot 02 : Façade	Le Bâtiment Associé	15 500,00 €
Lot 03 : Charpente bois	Le Bâtiment Associé	27 500,00 €
Lot 04 : Couverture – Etanchéité	TORENTS	34 205,83 €
Lot 05 : Doublages – cloisons – faux plafds – menuiseries int.	BC Bâtiment	40 913,00 €
Lot 06 : Menuiseries ext – Serrureries	SAM METAL	47 910,00 €
Lot 07 : Plomberie chauffage vmc	ANQUETIL	43 535,00 €
Lot 08 : Electricité	BLANCHARD	42 199,00 €
Lot 09 : Carrelages – Faïence	MUSA	34 000,00 €
Lot 10 : Peintures	GUERLOT	9 800,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché public.

## **Délibération 2022.06.078 Montant du loyer de la société de chasse de Cormicy**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les difficultés rencontrées par la société de chasse de Cormicy qui voit le nombre de ses adhérents diminuer,

Considérant les efforts entrepris pour améliorer la sécurité des usagers des bois et chemins,

Considérant la perte financière suite au cambriolage de la baraque de chasse,

Après délibérations, le conseil à 16 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention :

**ACCEPTÉ** d’aider ponctuellement la société de chasse de Cormicy,

**DECIDE** que le loyer de la société de chasse de Cormicy sera calculé sur la base de 6 € de l’hectare pour l’année 2022 au lieu des 12 € prévus par le bail en cours.

## **Délibération 2022.06.079 Demande de subvention FEADER pour le centre Sport Santé**

M. le Maire rappelle la construction du nouveau centre de secours libérant l’ancien, rue des remparts du Nord, appartenant à la commune de Cormicy et la volonté du conseil municipal d’y accueillir un « Centre Sport Santé » pour répondre aux besoins de la population,

Il rappelle également le Projet de Territoire défini par la Communauté Urbaine du Grand Reims, avec le développement de l'offre de services et de santé dans les pôles de proximité, Considérant le besoin de relocaliser l'activité de la société Réactive pour lui permettre de proposer un nouveau service sachant qu'elle a acquis de nouvelles compétences avec sa certification de niveau 1 de la Société Française de Sport Santé et sa labellisation « Sport Santé » en cours,

M. LAUDY précise les conclusions de la commission communale économique et présente le projet de requalification de l'ancien Centre de Secours et la pertinence d'y accueillir une activité nouvelle pour y assurer une reconversion viable apportant un nouveau service développant l'offre sportive et de santé pour les habitants du territoire en tant que bourg centre d'appui défini dans le SCoT de la région de Reims.

Les travaux seront lancés en 2022 et finalisés en 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-09-093 portant sur la création d'un centre Sport Santé et la demande de subvention FEADER pour ce projet,

Considérant la demande de complément d'information formulée par les services d'instruction du dossier FEADER nécessaire dans la délibération et donc la nécessité de compléter la délibération n°2021-09-093,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

#### **EN DEPENSES**

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT H.T.
<b>Gros œuvre – démolition</b>	1	65 000 €
<b>Couverture</b>	2	10 000 €
<b>Menuiseries extérieures bois</b>	3	35 000 €
<b>Ravalement</b>	4	25 000 €
<b>Cloisons – Doublages – Menuiseries intérieures</b>	5	42 000 €
<b>Electricité</b>	6	20 000 €
<b>CVC</b>	7	43 750 €
<b>Peinture</b>	8	20 000 €
<b>Sols souples</b>	9	10 800 €
<b>Carrelage – faïence</b>	10	12 500 €
<b>Décoration bois – Agencement</b>	11	10 000 €
<b>Dégazage – Evacuation fosse fuel</b>	12	15 000 €
<b>Accompagnement et suivi d'affaire</b>		24 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>333 050 €</b>

#### **EN RECETTES**

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Taux</b>
Union Européenne	233 135 €	15/09/2021	70%
DETR			
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser) : FIPD			
Région			
Département			
Autres financements publics (préciser)			
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>233 135 €</b>		<b>70 %</b>
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	99 915 €		30 %
<b>TOTAL</b>	<b>333 050 €</b>		<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention,

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme de développement rural Champagne-Ardenne 2014-2022,
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- Donne tous pouvoirs au Maire ou à Madame Chantal LANTENOIS pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le prochain conseil est prévu le 5 septembre 2022.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h00.